

## Compte rendu de séance

### Séance du 25 Mars 2019

L'an 2019 et le 25 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de BOIVIN Patrick, Maire.

Présents : M. BOIVIN Patrick, Maire, Mmes : CORNUAULT Claudine, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, MM : APARICIO Christophe, BESNE Nicolas, GUILLIER Michel, VOISIN Frédéric

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BARBIER Christophe à M. APARICIO Christophe, DE GAVELLE Thierry à M. GUILLIER Michel

#### POUVOIR

Je soussigné Thierry de Gavelle donne pouvoir à Michel Guillier

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 25/03/2019
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



#### POUVOIR

Je soussigné Christophe Barbier donne pouvoir à APARICIO Christophe

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 25/03/2019
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

Date de la convocation : 18/03/2019

Date d'affichage : 18/03/2019

A été nommé(e) secrétaire : Frédéric VOISIN

# ORDRE DU JOUR

-----

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour concernant :

**Réponse à l'appel à projets « Sobriété énergétique » - 2019/018**

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT - 2019/019**

**Réponse à l'appel à projets « Sobriété énergétique » - 2019/018**

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT - 2019/019**

**319 COMMUNE 321 ASSAINISSEMENT 341 LOTISSEMENT  
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 - 2019/020**

**319 COMMUNE 321 ASSAINISSEMENT 341 LOTISSEMENT  
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF 2018 - 2019/021**

**319 COMMUNE  
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 - 2019/022**

**319 COMMUNE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - 2019/023**

**321 ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - 2019/024**

**341 LOTISSEMENT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - 2019/025**

**Réponse à l'appel à projets « Sobriété énergétique »  
réf : 2019/018**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du bureau syndical du Syndicat intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire n°2018-53, approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Marray

Considérant que le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » ;

Considérant que la commune de Marray souhaite procéder à la réhabilitation énergétique de rénovation et mise en conformité de la salle des fêtes communale;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

*Plan de financement*

## COUT DE L'OPERATION

Travaux	304 393.42 €
---------	--------------

Maîtrise d'Oeuvre	21 600.00 €
Appel d'offres archi + entreprises	1 200.00 €
Coordinateur SPS	1 360.00 €
Bureau contrôle + elec +hand	4 000.00 €
Divers frais appel d'offre	1 458.92.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>333 812.34 € HT</b>
	400 574.80 € TTC

#### FINANCEMENT DE L'OPERATION

Subvention DETR sollicitée	81 000.00 €
Subvention Conseil régional prévisionnelle	73 000.00 €
Subvention Communauté de Communes	25 000.00 €
Département FDSR	6 090.00 €
Autofinancement communal	<u>215 484.80 €</u>
dont emprunt 130 000	
<b>TOTAL</b>	<b>400 574.80 € TTC</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de rénovation et mise en conformité de la salle des fêtes communale.
- S'engage à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire ;
- S'assure que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- Autorise le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

**A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)**

#### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT réf : 2019/019**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-72 du 27 décembre 2016 portant fusion de la communauté de communes de Gâtine Choisilles et de la communauté de communes du Pays de Racan,

Vu le rapport ci-annexé établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de sa réunion en date du 14 mars 2018, portant sur l'évaluation des charges consécutives :

- A la compétence petite-enfance, enfance, jeunesse pour la partie sud du territoire (actualisation) ;
- A la compétence voirie pour l'ensemble du territoire dont les besoins ont été recensés pour chacune des communes.
- A la compétence rivières / gémapi au 1er janvier 2018 (partie sud du territoire),

Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le rapport, ci-annexé, établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan lors de sa réunion du 14 mars 2018,

- D'adopter le montant de l'attribution :

- négative de fonctionnement de 41 270 €

à verser par la commune de Marray à la communauté de communes de Gâtine et Choisilles - Pays de racan fixée à  
à  
41 270 € pour l'année 2018.

-----  
Pour mémoire : imputation budgétaire traduisant ces transferts :

- Section de fonctionnement :

- Versement des attributions compensatrices de la commune à la communauté de communes (négatives) :  
dépense au 73921.

- Versement des attributions compensatrices de la commune à la communauté de communes (positives) :  
recette au 7321.

- Versement de la communauté de communes aux communes pour mise à disposition du personnel :  
recette au 70846.

- Section d'investissement :

- Versement des attributions compensatrices de la commune à la communauté de communes (négatives) :  
dépense au 204151.

- Versement des attributions compensatrices de la communauté de communes aux communes (positives) :  
recette 13246

***A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)***

**319 COMMUNE 321 ASSAINISSEMENT 341 LOTISSEMENT  
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018  
réf : 2019/020**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur les budgets primitifs de l'exercice 2018 ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclarent que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)**

**319 COMMUNE 321 ASSAINISSEMENT 341 LOTISSEMENT  
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF 2018  
réf : 2019/021**

Le Conseil Municipal,

Après le retrait du Maire de la salle du conseil, il s'est réuni sous la présidence de madame Claudine CORNUAULT, 1er adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressés par Patrick BOIVIN, Maire, après avoir présenté les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

**319 - COMMUNE**

		Dépenses	Recettes	Total
Réalisation de l'exercice 2018	Section Fonctionnement	275 707.87 €	334 978.21 €	59 270.34 €
	Section Investissement	49 919.51 €	41 619.57 €	- 8 299.94 €

Report de l'exercice 2017	Section Fonctionnement	0,00 €	152 519.67 €	152 519.67 €
	Section Investissement	14 910.71 €	0.00 €	- 14 910.71 €

Résultat Cumulé (fin 2018)	Section Fonctionnement	275 707.87€	487 497.88 €	211 790.01 €
	Section Investissement	64 830.22 €	41 619.57 €	- 23 210.65 €
	TOTAL CUMULE	340 538.09 €	529 117.45 €	188 579.36 €

**321 - ASSAINISSEMENT**

		Dépenses	Recettes	Total
Réalisation de l'exercice 2017	Section Fonctionnement	16 154.31 €	22 894.29 €	6 739.98 €
	Section Investissement	10 560.07 €	13 442.39 €	2882.32 €

Report de l'exercice 2016	Section Fonctionnement	0.00 €	9 581.56 €	9 581.56 €
	Section Investissement	0.00 €	41 240.07 €	41 240.07 €

Résultat Cumulé (fin 2017)	Section Fonctionnement	16 154.31 €	32 475.85 €	16 321.54 €
----------------------------	------------------------	-------------	-------------	-------------

	Section Investissement	10 560.07 €	54 682.46 €	44 122.39 €
	TOTAL CUMULE	26 714.38 €	87 158.31 €	60 443.93 €

### 341 - LOTISSEMENT LA ROCHINERIE

		Dépenses	Recettes	Total
Réalisation de l'exercice 2018	Section Fonctionnement	993.50 €	202 410.32 €	201 416.82 €
	Section Investissement	186 569.26 €	0.00 €	-186 569.26 €

Report de l'exercice 2017	Section Fonctionnement	177 864.86 €	0.00 €	-177 864.86 €
	Section Investissement	0.00 €	224 706.07 €	224 706.07 €

Résultat Cumulé (fin 2018)	Section Fonctionnement	178 858.36 €	202 410.32 €	23 551.96 €
	Section Investissement	186 569.26 €	224 706.07 €	38 136.81 €
	TOTAL CUMULE	365 427.62 €	427 116.39 €	61 688.77 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de Gestion votés le 25 mars 2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

3°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

4°) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférant.

**A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)**

### 319 COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 réf : 2019/022

Le Conseil Municipal,  
Réuni sous la présidence de Monsieur le maire, Patrick BOIVIN,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,

Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur (2017) :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 211 790.01 €,
- un déficit cumulé d'investissement de 23 210.65 €
- un excédent total cumulé de 188 579.36 €

DECIDE d'affecter le résultat cumulé comme suit :

- en recettes de fonctionnement au compte 002 :211 790.01 €
- en dépenses d'investissement au compte 001 : 23 210.65 €
- au compte 1068 "Affectation de résultats" en recettes d'investissement pour : 23 210.65 €

**A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)**

### **319 COMMUNE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

**réf : 2019/023**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la nomenclature comptable M14,

Vu les délibérations du 25 mars 2019 portant adoption du compte administratif 2018 et portant affectation des résultats 2018,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2019 de la commune chapitre par chapitre, tant la section de fonctionnement que celle d'investissement, ainsi que les opérations,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2019 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 492 741.01 €

- Section d'investissement : 508 468.52 €

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,

- Monsieur le trésorier de Neuillé Pont Pierre,

***A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)***

### **321 ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

**réf : 2019/024**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la nomenclature comptable M40,

Vu les délibérations du 25 mars 2019 portant adoption du compte administratif 2018 et portant affectation des résultats 2018,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2019 du service d'assainissement chapitre par chapitre, tant la section de fonctionnement que celle d'investissement,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2019 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section d'exploitation : 52 572.83 €

- Section d'investissement : 57 564.78 €

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,

- Monsieur le trésorier de Neuillé Pont Pierre,

***A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)***

### **341 LOTISSEMENT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

**réf : 2019/025**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la nomenclature comptable M40,

Vu les délibérations du 25 mars 2019 portant adoption du compte administratif 2018 et portant affectation des résultats 2018,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2019 du service du lotissement chapitre par chapitre, tant la section de fonctionnement que celle d'investissement,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2019 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section d'investissement : 203 227.16 €
- Section de fonctionnement : 249 812.78 €

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur le trésorier de Neuillé-Pont-Pierre

***A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)***

#### **Réunions du mois**

NEANT

#### **Affaires diverses**

NEANT

Séance levée à: 21:00

En mairie, le 04/04/2019  
Le Maire  
Patrick BOIVIN